



Changement de mutuelle et information sur la prévoyance

Au 1^{er} janvier 2023, nous avons opéré un changement de prestataire au niveau de la mutuelle et de la prévoyance.

En effet, compte-tenu des coûts trop importants demandés par **Allianz** pour le renouvellement du contrat de santé, notre courtier **Willis Towers Watson** (anciennement **GRAS SAVOY**) nous a orienté vers **Generali**.

A noter que les garanties demeurent et resteront inchangées.

En ce qui concerne la prévoyance décès proposée par Generali, si vous souhaitez désigner des bénéficiaires en particulier, il est nécessaire de compléter de nouveau le formulaire :

- https://designation_beneficiaires.generali.fr

En l'absence de retour, la clause contractuelle par défaut s'applique.

Si vous êtes dans l'impossibilité de procéder de manière numérique, nous disposons d'un formulaire papier au service RH.

Toute la documentation nécessaire concernant les garanties et le mode opératoire de la désignation de bénéficiaire(s) en cas de décès figure sur le RH Info :

<L:\RH Infos\RELATIONS SOCIALES\MUTUELLE OBLIGATOIRE ET FACULTATIVE\2023 GENERALI>

Le service RH est à votre écoute si vous avez la moindre question concernant ce changement.